

COMMUNE DE COQUAINVILLIERS

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09 décembre 2024 à 20 h 30

Date de convocation : 02 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoir donnée : 01

NOMS	PRENOMS	PRESENTS	POUVOIR
BOUTY	Louis	X	
BRU	Claire	X	
DECHAUFFOUR	Elisabeth	X	
DOYHAMBOURE	Camille	X	
DUBOIS	Pascale	X	
LEBOCQ	Pascal	X	
LEBRUN	Charles-Henry	X	
LEGROS	Béatrice	X	
LEGROS	Christian	X	
LENOIR	Michel	X	
MARTIN	Didier	X	
SADOUN	Si Sadhek	X	
SOPHIE	Evelyne	X	
TELFOUR	Eric	X	
TOURSCHER	Alexandre		Evelyne SOPHIE

Secrétaire de séance : MME C. BRU

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

1 AMENAGEMENT ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, urbanisme règlementaire, conseil et droit des sols : Evolution de la convention définissant les modalités de mise à disposition du service instructeur ADS mutualisé de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie (CALN), (délibération n°30)

La commune de COQUAINVILLIERS a adhéré en avril 2015 à la première convention mise en place par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie. Depuis cette date, la tarification des services proposés n'a pas été réévaluée.

Pour la commune, au titre de l'année 2024, la délégation pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme concerne les types de dossiers suivants : Certificats d'Urbanisme d'information (CUa), Déclaration Préalable de travaux (DP) et Permis de Démolir (PD). Le Conseil Municipal décide de conserver l'instruction de ces dossiers.

Pour 2025, la CALN propose une nouvelle convention avec une évolution des prestations et des tarifs.

La part fixe par habitant et par an sera de 1,20 €.

L'évolution des tarifs à l'acte sera au 01/01/2025 :

Type de dossier	tarifs (€) au 01/01/2025 arrondis à l'entier le plus proche	Tarifs appliqués jusqu'au 31/01/2024
CU informatif	49	46
CU opérationnel	117	111
DP	117	111
PD	176	167
PC	195	185
PA	293	278

Pour	15	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2. Renouvellement d'un contrat à durée déterminé, (délibération n°31)

Mme le Maire propose de reconduire le CDD (à temps complet) d'agent technique polyvalent affecté au service technique afin de maintenir le bon fonctionnement de ce service.

La reconduction sera effective du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Pour	15	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3. Protection Sociale Complémentaire (Prévoyance)-saisine du CST (délibération n°32)

D'après le décret de 2022 :

Publics concernés : fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et de droit privé.

Objet : définition des garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de prévoyance et de santé et fixation du montant de référence pour le calcul de la participation minimale obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties santé et prévoyance. Entrée en vigueur : les dispositions relatives aux risques en matière de prévoyance entrent en vigueur le 1er janvier 2025. Les dispositions relatives aux risques en matière de santé entrent en vigueur le 1er janvier 2026.

↳ L'obligation de participation financière des employeurs territoriaux pour le risque « prévoyance » est de **7 €** (minimum) par mois et par agent au minimum à compter du 01/01/2025.

↳ L'employeur devra choisir soit le dispositif de labellisation, soit la convention de participation.

Le Conseil Municipal a opté pour : 7,00 € de participation et le dispositif de labellisation.

Pour	15	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4. Délibération portant sur Décision Modificative n°1/2024 (délibération n°33)

Les frais d'études des comptes 203 concernent l'extension de notre bâtiment technique. Les travaux ont été faits. Sur conseil du CDL : les frais d'études doivent être intégrés à l'immobilisation qui a suivi l'étude :

DEPENSES				RECETTES			
Articles	Chapitre	Opération	Montant	Articles	Chapitre	Opération	Montant
2115	041	Plan topographique-parcelle ZH14	6 384,00 €	2031	041	Frais d'études	6 384,00 €
2115	041	Phase 1 diagnostic de l'existant	6 168,00 €	2031	041	Diagnostic de l'existant	6 168,00 €
Total dépenses			12 552,00 €	Total recettes			12 552,00 €

Pour	15	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5. Délibération portant sur Décision Modificative n°2/2024 (délibération n°34)

Compte tenu de l'ancienneté des opérations comptabilisées, nous avons la possibilité de prendre une délibération motivée pour retracer l'absence de régularisation du compte 202 pour 29 659.72 €.

202	E1	ETUDE	18/11/2005	0 an(s)	29 659,72	0,00	0,00	29 659,72
202	Résultat				29 659,72	0,00	0,00	29 659,72

Pour	15	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

6. Délibération portant sur Décision Modificative n°3/2024 (délibération n°35)

Le numéro inventaire GEPUAC a été alimenté par des mandats en 2022 et 2023, un amortissement aurait dû être comptabilisé en 2023 pour 2524 €.

Afin de faciliter ces écritures, nous avons convenu, le Conseiller aux décideurs locaux de pratiquer en 2024 1/5^{ème} d'amortissement du montant total de 5048 € soit 1009.60€.

DEPENSES				RECETTES			
Articles	Chapitre	Opération	Montant	Articles	Chapitre	Opération	Montant
6811	023	GEPU AC investissement - délibération du 19/09/2022	-1 009,60 €	2804	021	GEPU AC investissement - délibération du 19/09/2022	-1 009,60 €
Total dépenses			-1 009,60 €	Total recettes			-1 009,60 €

Pour	15	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

7. Projet agrivoltaïque/photovoltaïque : avis à émettre (délibération n°36, 37)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, le fait qu'il faut délibérer sur les projets de stockage et de production d'énergie présentés lors de réunions.

Délibération n°36 : L'étude de préfaisabilité réalisée par la société TSE portant sur le développement d'un projet de centrale de production d'énergie agrivoltaïque d'ombrière d'élevage sur la parcelle située au lieu-dit la Cour Guetier (zone A), sur 1,4 ha. Les résultats des premières études montrent que le site présente un certain potentiel pour le développement d'une centrale de production d'énergie agrivoltaïque d'ombrière d'élevage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de ce projet.

Pour	8	Contre	4	Abstention	3
------	---	--------	---	------------	---

Délibération n°37 : L'étude de préfaisabilité réalisée par la société INERSYS portant sur le développement d'un projet de stockage d'énergie par batteries sur la parcelle située au lieu-dit les Taverniers (zone A), sur 1 à 3 ha. Les résultats des premières études montrent que le site présente un certain potentiel pour le développement d'une centrale de production d'énergie agrivoltaïque d'ombrière d'élevage.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour la réalisation de ce projet.

Pour	3	Contre	11	Abstention	1
------	---	--------	----	------------	---

8. Compte-rendu de réunion des correspondants de défense (rapporteur P. DUBOIS)

Mise en application de la loi défense.

Les jeunes devront participer à une journée pragmatique et pratique sur un lieu militaire pour les éveiller à la problématique de la paix en Europe. Encourager les jeunes à rejoindre le militaire, à partir d'ateliers pratiques. Il y aura besoin de réservistes pour encadrer les jeunes (journées rémunérées).

9. Compte-rendu des réunions cultures organisées par la CALN (rapporteur P. DUBOIS)

Harmonisation des cotisations des différentes structures.

La DRAC ayant refusé le projet présenté, la rénovation du théâtre à l'italienne ne pourra être réalisée pour le moment.

10. Compte-rendu de la commission travaux (rapporteur D. MARTIN)

- . Plus aucun chemin de randonnées ne sera entretenu par la brigade verte (service de l'Agglo Lisieux Normandie) ;
- . Une aire de croisement va être réalisée dans les prochains mois : sise chemin de l'épine Pigache et la commune du Torquesne ;
- . Au croisement du chemin Blanc et du Chemin des Perres : prévoir la réfection du passage canadien et des avaloirs ;
- . Affaissement du chemin du Pontif sur la rive droite : gros travaux de réhabilitation à prévoir ;
- . Signature du terrain pour la réserve à incendie prévue prochainement ;
- . En 2024, la tonte a nécessité 15 passages à l'année. Le même prestataire est reconduit pour l'année 2025 pour 15 prestations ;
- . Pour la bibliothèque : demander un devis pour le changement des baies vitrées.

11. Bilan de la cérémonie fleurissement (rapporteur E. TELFOUR)

Les nominés au concours des maisons fleuries 2024 ont été conviés et récompensés le 28 novembre 2024 lors d'une cérémonie organisée à la mairie. Les 1^{er} lauréats se sont vus récompensés par une jardinière de fleurs et 1 sac de terreau, les autres nominés ont reçu un bon d'achat et un sac de terreau.

2. Le bulletin municipal 2025 (rapporteur C. BRU)

Le bulletin municipal, édition 2025, est en création. Sa distribution est prévue courant janvier 2025.

Dates à retenir :

- . Vœux du maire : le **vendredi 10 janvier 2025 à 19h00** (salle des associations) ;
- . Commission environnements : le **lundi 13 janvier 2025 à 18h00** (mairie).

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 20 janvier 2025 à 20h30.